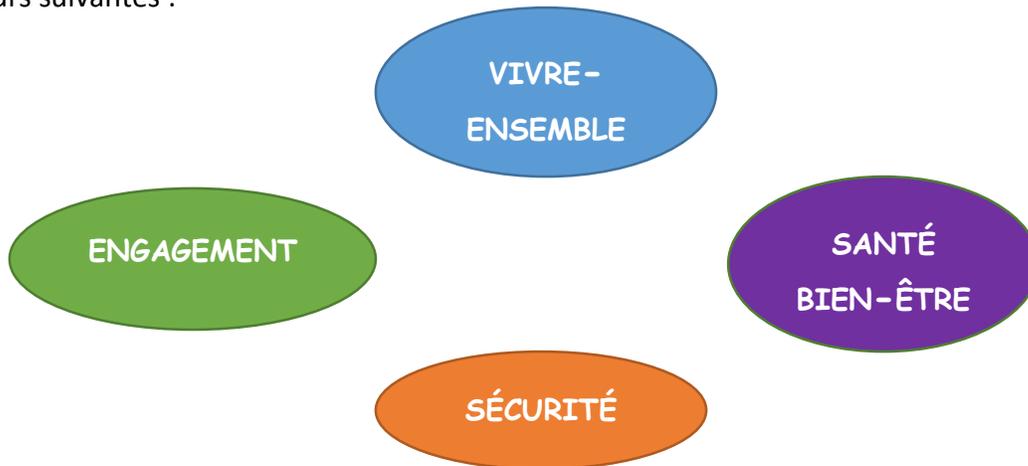


# Code de vie

Valeurs	Règles	Exemples de comportements attendus
<p><b>Engagement</b></p> 	<p>➤ Je m'engage à participer activement dans ma vie scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis ponctuel(le) aux endroits prévus et disposé(e) à me mettre à la tâche.</li> <li>• J'ai uniquement le matériel nécessaire à ma tâche. Je laisse donc à la maison tout objet qui n'est pas un outil de travail (jouet, appareil électronique et cellulaire) à moins d'une permission spéciale et je range dans mon casier les vêtements et accessoires d'extérieur (manteau, casquette, tuque, bottes, ...).</li> <li>• Je fais la tâche demandée en respectant les consignes.</li> </ul>
<p><b>Vivre-ensemble</b></p> 	<p>➤ Je suis respectueux en geste et en parole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute des autres et de leurs besoins.</li> <li>• J'adopte un comportement pacifique dans mes relations, mes jeux et dans mes résolutions de conflits.</li> <li>• J'accepte de collaborer et de coopérer avec les autres.</li> </ul>
	<p>➤ J'utilise de façon responsable le bien collectif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je garde propre et en bon état les lieux communs.</li> <li>• Je prends soin du matériel mis à ma disposition (livres, bureau, table, casier, jeux...).</li> <li>• Je respecte les règles d'utilisation du laboratoire informatique.</li> </ul>
<p><b>Sécurité</b></p> 	<p>➤ J'adopte un comportement sécuritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'école, je circule calmement et en marchant.</li> <li>• Je m'assure d'avoir l'autorisation d'un adulte pour circuler dans l'école.</li> <li>• J'apporte de la nourriture sans noix ni arachide.</li> <li>• Je tiens compte des autres dans mes déplacements et dans ma façon de jouer dans la cour.</li> <li>• Je respecte les règles de sécurité dans les moyens de transport.</li> <li>• Je porte des vêtements appropriés à la température et aux activités.</li> <li>• Je porte des souliers sécuritaires en tout temps.</li> <li>• Je dénonce l'intimidation et les gestes de violence.</li> </ul>
<p><b>Santé bien-être</b></p> 	<p>➤ Je fais des choix favorisant mon développement personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je respecte mon intimité et celle des autres.</li> <li>• J'ai une bonne hygiène personnelle.</li> <li>• Je porte des vêtements propres et appropriés aux activités et selon les saisons. En hiver, une tuque, des mitaines, un habit de neige et des bottes sont nécessaires pour participer aux jeux extérieurs.</li> </ul>

En accord avec la mission de l'école québécoise, instruire, socialiser, qualifier, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys préconise une vision éducative et préventive de l'intervention axée sur la réussite des élèves dans un climat sain et sécuritaire.

Le code de vie est un référentiel qui favorise une compréhension commune de l'encadrement des élèves et facilite la cohérence au sein d'une équipe-école. Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, votre enfant a la responsabilité de le respecter. À l'école Notre-Dame-de-la-Paix, les règles du code de vie et les comportements attendus s'appuient sur les 4 valeurs suivantes :



Le code de vie s'applique dans toutes les activités et lieux de l'école (salle de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, lors d'activités parascolaires ou lors de sorties.

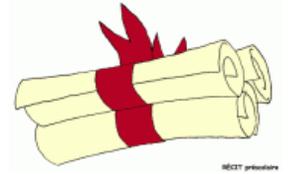
Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour assurer que notre école soit un milieu de vie sain, sécuritaire et propice aux apprentissages

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

#### **Interventions possibles**

- Avertissement et discussion avec l'élève
- Fiche de signalement ou feuille bleue
- Rattraper le temps perdu
- Travail de réflexion
- Geste réparateur
- Retrait à l'OASIS
- Perte de privilège
- Appel aux parents
- Contrat/feuille de route
- Rencontre direction/élève
- Rencontre direction/parents
- Implication du TES
- Implication des professionnels (psychoéducation, psychologue, travail social, ...)
- Implication du service EVIII ou EDA (service complémentaire de la CSMB)
- Implication de l'agent sociocommunautaire
- Suspension interne ou suspension externe
- Suspension du transport scolaire

Les bons comportements seront soulignés, entre autres par des certificats « **Mention d'honneur** ». Ce certificat sera placé dans l'agenda de l'enfant et permettra ainsi d'en informer les parents. Ces mentions d'honneur seront remises occasionnellement et sporadiquement lorsqu'un adulte observera un comportement exemplaire dans l'application du code de vie. En accumulant un certain nombre de ces coupons, les élèves, les groupes ou tous les élèves de l'école pourront obtenir des privilèges.



Fiche de signalement		
Nom : _____ Prénom : _____		
Date : _____		
<b>Événement de violence ou d'insécurité</b>		
<input type="checkbox"/> Violence verbale	<input type="checkbox"/> Violence physique	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Insulte	<input type="checkbox"/> Menace	<input type="checkbox"/> Autre
<b>Événement de mauvaise conduite</b>		
<input type="checkbox"/> Délit	<input type="checkbox"/> Échec scolaire	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Absence	<input type="checkbox"/> Non respect des règles	<input type="checkbox"/> Autre
<b>Description de la violation :</b>		
Intervention : _____		
<input type="checkbox"/> Intervention	<input type="checkbox"/> Transmis au directeur	<input type="checkbox"/> Révisé
<input type="checkbox"/> Révisé	<input type="checkbox"/> Révisé à la 15	<input type="checkbox"/> Révisé
<b>Signature</b>		
Intervenant : _____		
Parent : _____		
Titulaire : _____		

Si un enfant commet une infraction au code de vie de l'école dans la cour, dans les transitions ou au service de garde, le premier intervenant complètera la « **fiche de signalement** » et la remettra au titulaire de l'élève. Cette fiche sera placée dans l'agenda de l'enfant afin d'informer les parents de la situation. L'élève devra la faire signer et la ramener à l'école. Les fiches de signalement seront compilées et d'autres mesures seront prises si le comportement perdure.

Si un enfant se fait retirer de la classe, l'enseignant complètera une **feuille bleue**. Ce document sera placé dans l'agenda de l'enfant afin d'informer les parents de la situation. L'élève devra le faire signer et le ramener à l'école. Les feuilles bleues seront compilées et d'autres mesures seront prises si le comportement perdure.



**En s'engageant** dans sa vie scolaire, votre enfant apprendra à mieux gérer son temps, développera son estime personnelle ainsi que son sens des responsabilités et contribuera à enrichir ses connaissances et créera un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail. Pour y parvenir, l'élève aura besoin du soutien des adultes de l'école, mais aussi de ses parents.

### Assiduité et ponctualité

La fréquentation scolaire est obligatoire en vertu de la loi sur l'instruction publique (ARTICLES 14, 17 & 18). Les parents doivent faire en sorte que leur enfant fréquente assidûment l'école.

Horaire de l'école	
<b>7h45</b>	Arrivée des élèves dans la cour
<b>8h00</b>	Début de l'enseignement ***à ce moment, les élèves doivent être en classe.
<b>11h25</b>	Sortie des élèves
<b>12h45</b>	Arrivée des élèves dans la cour
<b>12h53</b>	Début de l'enseignement ***à ce moment, les élèves doivent être en classe.
<b>15h00</b>	Sortie des élèves

Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard à cause d'un rendez-vous médical ou autre, il est important d'en aviser le secrétariat (**514-765-7565**) et/ou l'enseignant(e) de votre enfant.

Si votre enfant arrive en retard de façon répétée, et ce sans aucun motif valable, la procédure suivante sera mise en place :

NOMBRE DE RETARDS	CONSÉQUENCE
Au 3 <sup>e</sup> retard	Lettre aux parents (Avis 1)
Au 5 <sup>e</sup> retard	Rencontre de l'élève avec la T.E.S L'élève devra signer un contrat de ponctualité
Au 6 <sup>e</sup> retard	Lettre aux parents (Avis 2)
Au 8 <sup>e</sup> retard	Rencontre de l'élève avec la T.E.S. et la direction
Au 10 <sup>e</sup> retard	Lettre aux parents (Avis 3)
Au 12 <sup>e</sup> retard	Les parents sont convoqués par la direction afin de mettre en place des moyens pour que l'élève soit à l'heure

La direction n'encourage donc pas les voyages autres que les voyages pédagogiques organisés par l'école durant l'année scolaire, car la présence régulière est une condition de réussite. Si les parents décident d'un voyage avec l'élève durant l'année scolaire, ils doivent informer la direction, l'enseignant et assumer la responsabilité du rattrapage scolaire.

### Devoirs et leçons

Les enseignants s'assureront que les élèves ont les outils nécessaires pour réaliser la tâche. Le rôle des parents est de s'assurer d'organiser un endroit calme, de vérifier que les tâches sont complétées, de regarder l'agenda à tous les jours et de communiquer avec l'enseignant(e) au besoin.



Dans une société pluraliste comme la société québécoise, l'école joue un rôle important dans l'apprentissage du **vivre-ensemble** et la mise en valeur d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Cette valeur lui permettra de bien vivre en société et de développer des relations harmonieuses.

### Prévention de la violence et de l'intimidation

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce document se retrouve sur le site internet de l'école, mais voici le protocole-école qui vise à encadrer les gestes de violence et d'intimidation :

# Protocole pour contrer la violence et l'intimidation

## Est-ce de l'intimidation OU un conflit ?

### De l'intimidation,

c'est tout comportement, parole, acte ou **geste délibéré ou non** à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

**Un conflit**, c'est un affrontement qui implique généralement deux opposants **de forces égales**. Souvent, c'est une **mésentente ou un désaccord** qui peut être réglé avec les personnes cernées.

### Étape 1 : Intervention /information pour un 1<sup>er</sup> événement

- Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte premier répondant et remise au technicien en éducation spécialisée (TES) afin de débiter l'enquête.
- Le titulaire est informé.
- Conséquences selon la gravité et l'intensité des gestes/ paroles d'intimidation.
  - Rencontre avec TES
  - Lettre d'excuse

### Étape 2 : Intervention/ information pour un 2<sup>e</sup> événement

- Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte premier répondant et remise au TES afin de débiter l'enquête.
- Les parents seront informés (lettre ou appel téléphonique) (intimidateur/victime)
- Possibilité de consultation auprès d'un membre du service aux élèves
- Conséquence selon la gravité et l'intensité des gestes/paroles d'intimidation :
  - Réflexion signée par les parents
  - Implication des techniciens en éducation spécialisée (TES)
  - Retrait d'un privilège
  - Geste de réparation

### Étape 3 : Mesures spéciales pour un 3<sup>e</sup> événement

- Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte premier répondant et remise au TES afin de débiter l'enquête.
- L'élève sera rencontré par la direction (intimidateur/trice)
- Implication de l'agent sociocommunautaire
- La direction détermine les mesures à prendre en fonction de la gravité, l'intensité du geste d'intimidation:
  - Contrat d'engagement
  - Suspension interne ou externe (et retour de suspension avec les parents)
  - Rencontre de la direction avec les parents de l'intimidateur
  - Implication du service de psychoéducation

### Étape 4 : Mesures extrêmes pour un 4<sup>e</sup> événement

- Une fiche de signalement doit être remplie par l'adulte et remise au TES
- L'élève est suspendu à l'interne ou à l'externe et son retour de suspension se fera avec ses parents.
- Implication de l'agent sociocommunautaire du service de police
- La direction détermine les mesures à prendre :
  - Implication des ressources de la communauté scolaire, service EDA

La direction se réserve le droit de passer à une étape ultérieure selon la gravité de l'évènement ou de l'urgence de la situation. Tout le processus se fera dans le respect de la confidentialité des informations qui seront recueillies. Des mesures d'aide seront aussi mises en place afin de soutenir et de sécuriser les victimes et les témoins d'un évènement d'intimidation.



À la violence et à l'intimidation

### Si je reconnais un geste d'intimidation, même si je ne suis pas certain :

1. Je vais voir tout de suite un adulte en qui j'ai confiance afin d'expliquer la situation (que ça me soit arrivé ou que je sois témoin de quelque chose).
2. Si je suis victime, nous allons t'aider et te protéger.  
Si j'ai fait un geste d'intimidation, nous allons te rencontrer afin de t'aider à corriger ton comportement.

L'école reconnaît l'importance pour ses élèves d'avoir accès à des ressources informatiques pour la réalisation d'activités d'enseignement et d'apprentissage. En tant que propriétaire, la Commission scolaire doit s'assurer que leur utilisation soit conforme à des règles du code de vie de l'école.

➤ J'utilise les ressources informatiques à des fins d'activités d'enseignement et d'apprentissage (recherche d'information, traitement de texte, jeux éducatifs, ...).

- Les jeux violents sont interdits.
- Les jeux ludiques sont interdits à moins d'une permission spéciale.
- Il est interdit de télécharger des logiciels.
- Toute forme de communication externe est interdite (clavardage, courriel, ...).
- Il est interdit de verrouiller sa session avec un mot de passe.



➤ Je contribue au maintien du bon état de l'équipement.

- Il est interdit de manger ou boire dans ce local.
- Avant de sortir du local, je ferme ma session, je place ma chaise et je laisse mon poste de travail propre.

### Loi sur le tabac

L'école est un environnement sans fumée. Veuillez prendre note que la loi 112 sur le tabac s'applique à notre école. De plus, il est interdit de consommer tout produit dérivé (vapoteuse, cigarette électronique, ...).



## SÉCURITÉ

Un climat ordonné, bienveillant et **sécuritaire** permet aux élèves d'évoluer dans un environnement propice au développement de leur plein potentiel. En développant cette valeur, l'élève développera son jugement, apprendra à suivre des règles de sécurité et à se protéger. Ainsi, il pourra prévenir les situations dangereuses.

### Règles dans les transports en commun

○ **Je suis calme en tout temps.**

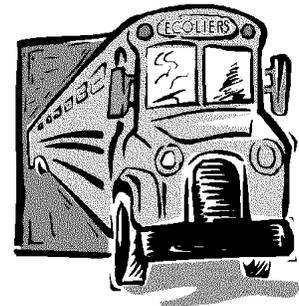
- ✓ J'attends l'autobus en file sur le trottoir.
- ✓ Je monte et descends sans courir.
- ✓ Je reste assis durant le trajet.
- ✓ Je n'apporte pas de jouets ni de balles ou de ballons.
- ✓ Je parle sans crier.

○ **Je respecte le conducteur et les autres passagers.**

- ✓ Je respecte les consignes du conducteur.
- ✓ Je ne dérange pas le conducteur.
- ✓ Je ne pousse personne.

○ **Je suis prudent.**

- ✓ Je garde la tête et les mains dans l'autobus.
- ✓ Je ne lance aucun objet.
- ✓ Je range mes effets pour ne pas déranger la circulation.
- ✓ Je passe toujours devant l'autobus et je regarde à droite et à gauche avant de traverser.
- ✓ Je me lève pour descendre seulement quand l'autobus est arrêté.



\*\*\*S'il y a un problème, j'en parle au conducteur, à mon professeur ou à la direction.

## Déplacements entre la maison et l'école

Les rues corridors sont des artères jugées sécuritaires et pouvant être utilisées par les jeunes (du préscolaire au primaire) pour se rendre à leur école. Nous vous suggérons de prendre le temps de lire les conseils qui suivent avec votre enfant.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre poste de quartier, les agents se feront un plaisir de répondre à vos interrogations.

Conseils aux parents	Conseils aux écoliers
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Il est recommandé de faire quelques fois le trajet de l'école à la maison avec votre enfant pour lui permettre de se familiariser avec le parcours et pour identifier avec lui les endroits où il pourrait se réfugier en cas d'urgence (parents secours, brigadier, etc.).</li><li>▪ Enseigner à votre enfant comment utiliser un téléphone public et composer le 911 en cas d'urgence.</li><li>▪ Expliquer à votre jeune de ne pas communiquer avec un étranger et de ne jamais accepter de suivre un inconnu.</li><li>▪ Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes en autorité (policiers, pompiers, facteurs, etc.).</li><li>▪ S'assurer que votre enfant connaît le numéro de téléphone de quelqu'un à rejoindre en cas d'urgence.</li><li>▪ Sensibiliser votre enfant au phénomène du taxage; assurez-le de votre compréhension et de votre appui s'il en devient une victime.</li><li>▪ Si vous circulez en automobile près des écoles, redoublez de prudence.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'il y a lieu, marcher au centre du trottoir.</li><li>▪ Traverser la rue seulement aux intersections et aux passages pour piétons.</li><li>▪ Regarder des deux côtés avant de traverser les rues.</li><li>▪ À une intersection contrôlée par des feux de circulation, attendre la lumière verte et s'il y a lieu, suivre les indications du feu pour piétons.</li><li>▪ Lorsqu'il y a un brigadier, écouter ses directives.</li><li>▪ Ne pas traverser la rue en courant.</li><li>▪ Ne pas jouer dans la rue.</li><li>▪ Ne pas se pousser ou se bousculer à l'aller et au retour de l'école.</li><li>▪ Marcher avec un ami.</li><li>▪ Utiliser toujours le même trajet.</li><li>▪ Ne pas flâner lorsque vous effectuez un trajet.</li></ul>



En faisant des choix qui favorisent son développement personnel, votre enfant apprendra à développer une image positive et à prendre soin de lui pour ainsi s'approprier les valeurs reliées à un mode de vie sain.

### Alimentation

Pour offrir à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie qui influence de manière positive sa santé et son bien-être, l'école offrira une alimentation variée et privilégiera des aliments de bonne valeur nutritive. Pour que votre enfant soit disponible aux apprentissages, nous vous recommandons aussi de privilégier des collations et des repas équilibrés et d'éviter les sucreries, les aliments frits, les boissons sucrées, etc.

### Sommeil

Afin d'être disponibles aux apprentissages, les enfants ont besoin d'une bonne hygiène de sommeil. Les besoins de sommeil sont variables d'un enfant à l'autre, mais un enfant du primaire a besoin de dormir environ dix heures par nuit.

### Code vestimentaire

Bien qu'il n'y a pas d'uniforme à l'école, nous nous attendons toutefois à ce que l'habillement de l'élève favorise le développement des différentes valeurs de notre code de vie.

### Engagement de l'élève

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école Notre-Dame-de-la-Paix et je m'engage à respecter les 5 règles.

Signature de l'élève: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école Notre-Dame-de-la-Paix et je m'engage à aider mon enfant à faire respecter les 5 règles.

Signature des parents : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Les règles de ma classe



A large, empty rectangular box with a black border, intended for writing the class rules.

